



AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

Veillez prendre avis que le conseil municipal de la Ville de Deux-Montagnes étudiera les demandes de dérogations mineures, ci-après indiquées, et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer, lors d'une séance ordinaire qui se tiendra le 14 avril 2011 à 20 h, à la salle du conseil municipal située au 803, chemin d'Oka à Deux-Montagnes :

Désignation de l'immeuble	Nature et effet de la dérogation demandée
1300, chemin d'Oka (1 606 798)	La demande est à l'effet de permettre la subdivision du lot n° 1 606 798 rendant le frontage de ce lot à 19,14m. au lieu de 20m. tel que prescrit par le règlement de lotissement.
201, chemin d'Oka (1 605 172)	La demande est à l'effet de permettre l'agrandissement du garage détaché avec une marge arrière de 0,76m. au lieu de 1,25m., tel que prescrit à la réglementation, conditionnellement au respect des autres normes en vigueur.

DONNÉ à Deux-Montagnes, ce 21 mars 2011.

Jacques Robichaud
Avocat, o.m.a.
Directeur des services juridiques et greffier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Jacques Robichaud, Greffier et Directeur des services juridiques de la Ville de Deux-Montagnes, certifie que j'ai publié l'avis ci-haut mentionné, en l'affichant sur le tableau de l'hôtel de ville, le 21 mars 2011 et en le faisant paraître dans le journal L'Éveil, édition du 26 mars 2011.

Signé à Deux-Montagnes, ce 28^e jour du mois de mars 2011.

Jacques Robichaud
Avocat, o.m.a.
Directeur des services juridiques et greffier